

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### C.C.A.S DE MARSEILLAN

DEL22-02

L'an **deux mille vingt-et-deux** et le **15 mars**, le Centre Communal d'Action Sociale de MARSEILLAN, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame REQUENA Georgette, Vice-Présidente,

**Présents** : M. PEREZ, C. PROUTEAU, E. DEVANLAY, M.A.DURAND, A. LEPINETTE,

**Absente excusée** : S. MARTI,

**Absents** : Yves MICHEL, R. AHULLO, D. SAUVADE

**Objet** :

Approbation  
Compte Administratif  
et Compte de  
Gestion 2021

### I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

Le compte administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice. Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2021 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612-12 du CGTC, le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution du budget.

Considérant les concordances entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité tenue par madame COLLIOU Anne, comptable public, et le Copte Administratif présenté par monsieur Yves MICHEL, Président du CCAS,

Il est proposé au conseil d'administration, réuni :

**De constater** les identités de valeurs avec les indication du Compte de Gestion relatives au report à nouveau , au résultant d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**D'approuver** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2021 par la trésorière principale,

**D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2021 arrêté aux résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement réalisées:	73 632.40 €
Total des recettes de fonctionnement réalisées :	91 484.25 €
Total des dépenses d'investissement réalisées :	9 362.30 €
Total des recettes d'investissement réalisées :	9 450.47 €

Il est rappelé l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2020 sur l'exercice 2021 soit 30 630.94 €.

- L'exécution 2021 du Budget du CCAS fait apparaître les résultats suivants :
- Section de fonctionnement :
  - Section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 22/03/2022  
Reçu en préfecture le 22/03/2022  
Affiché le 22/03/2022  
48 482.79 € SLOW  
28 353.73 €  
ID : 034-263400376-20220322-DEL22\_03\_15\_02A-DE

**Le résultat de clôture cumulé 2021 est excédentaire de 17 940.02 € compte tenu des résultats par section suivants :**

- un excédent de 17 851.85 € à la section de fonctionnement,
- un excédent de 88.17 € à la section d'investissement.

**Conformément au compte de gestion produit par le trésorier de Frontignan, le solde d'exécution de la section investissement reporté s'élève à 28 353.73 €.**

## **II – AFFECTATION DU RESULTAT**

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil d'Administration,

**D'affecter** le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget du CCAS de la Ville au budget 2022

### **Section de fonctionnement**

Recette compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :  
48 482.79 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses compte 001 « résultat (excédentaire) d'investissement reporté » :  
28 353.73 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration :

**De constater** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**D'approuver** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2021 par la trésorière principale, ci-annexé,

**D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2021 arrêté aux résultats ci-dessus, ci annexé,

**D'affecter** le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget du CCAS, tel que présenté ci-dessus,

**D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Conformément à la réglementation, monsieur le Président se retire et ne participe pas au vote. Madame REQUENA Georgette, Vice-Présidente, prend la présidence de la séance

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente

**DELIBERE**  
A l'unanimité

**APPROUVE** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2021

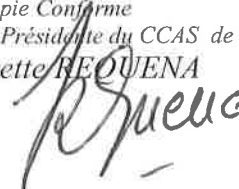
Envoyé en préfecture le 22/03/2022  
Reçu en préfecture le 22/03/2022  
Affiché le  
ID : 034-263400376-20220322-DEL22\_03\_15\_02A-DE

**APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2021  
présentés ci-dessus,

**AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget du CCAS tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

*Et ont, les membres présents*  
*Signé au registre*  
*Pour Copie Conforme*  
*La Vice-Présidente du CCAS de Marseillan*  
*Georgette REQUENA*



**Acte rendu exécutoire**  
**Après envoi en Préfecture**  
**Le.....**  
**Et publication ou**  
**notification**  
**Du.....**